

Procès verbal

Le mardi 04 août 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Daniel SABLON.

Secrétaire de la séance : Marjorie DESAINTPAUL

Présents : Daniel SABLON, Daniel BLONDEL, Marjorie DESAINTPAUL, Jacques THELLIER, Brigitte BERMONT, Valérie FLICOURT, Véronique OLIVEIRA, Jérôme MOREAU, Léandre SALLE, Henri SANNIER, Pauline COLOMBIER

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Contrat agent technique
- Conventions avec les associations
- Point situation financière
- Décision modificative
- Convention prêt matériel Ronde Picarde
- Questions diverses
- Questions orales

M le Maire procède à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte. Mme Desaintpaul est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance sera approuvé lors de la prochaine séance, suite à un problème technique.

M Blondel évoque son départ lors du dernier conseil et approuve les décisions prises relatives à la vidéoprotection et aux bons d'achat pour les fournitures scolaires. Il émet un reproche sur la distribution tardives des bons d'achat.

1- Contrat agent technique

M le Maire fait part d'un rendez-vous avec les services de la préfecture le 13 août pour évoquer les finances de la commune. Il souhaiterait proposer un contrat de 80h par mois, mais attend l'avis des services préfectoraux.

M Thellier ajoute qu'il accompagnera l'agent technique lors de son rendez-vous le 31 août chez France Travail.

2 - Convention avec les associations

M Blondel évoque la convention qui liait la commune avec le conservatoire des espaces naturels. celle-ci était à renouveler en 2022. Le conservatoire apporte ses conseils dans la gestion de la zone et veille à la protection de l'espace et de la flore. Il rappelle que les élèves du lycée agricole avaient nettoyé la parcelle il y a deux ans.

CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (N° DE_062_2026)

Il est proposé au conseil municipal de formaliser le partenariat avec le conservatoire des espaces naturels concernant le site du marais communal d'Eaucourt sur Somme

Le projet de la présente convention en annexe de cette délibération s'applique sur la parcelle B 128.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention qui permettra au conservatoire des espaces naturels de mettre en œuvre une assistance à la gestion écologique du site.

Délibération : adoptée

M le Maire rappelle que les conventions avec les associations ne sont pas signées. Rendez-vous avec chacune d'elles sera pris avant le 04 septembre afin de régulariser la situation.

4 - Point Finances

M le Maire fait part du versement de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme de deux mois dus au titre de l'attribution de compensation. Il ajoute avoir demandé un échéancier pour la facture due à Territoire d'Energie 80 pour les travaux d'éclairage du stade.

M Blondel soulève qu'il est nécessaire de demander une réception de chantier et de vérifier le bon fonctionnement de l'installation, les travaux venant de s'achever.

M Sannier présente un bilan des nuitées Camping Car Park pour un montant de 14 949€ à ce jour. Après échange avec le directeur de la société, ce dernier assure un retour de 70% sur les nuitées à la commune. Complément d'informations sera demandé à la société.

M Blondel rappelle que le contrat stipule une commission de gestion annuelle de 3 164€ et une maintenance annuelle de 2500€.

M le Maire ajoute que la consommation d'électricité est en hausse et que le robinet d'eau de la salle des fêtes a été fermé car les camping-caristes se servaient.

M Moreau suggère de planter des arbres pour ombrager l'aire.

Remboursement partiel ligne de trésorerie DE-068-2026

M le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie de 50 000€ est à rembourser.

Il fait part également du versement de deux mois dus au titre de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Les finances permettant de rembourser une première échéance de la ligne de trésorerie, il propose de réaliser un premier versement de 5 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M le Maire à procéder au paiement de 5 000€ au titre du remboursement de la ligne de trésorerie.

Délibération adoptée

5 - Décision modificative DE- -2026

M le Maire rapporte un courrier des services de la préfecture relatif à une erreur sur le budget. Il est demandé de procéder à la rectification. Sur conseil du conseiller aux décideurs locaux, il est procédé à une décision modificative.

Délibération de la décision modificative n°1 - EAUCOURT SUR SOMME 2026 (N° DE_063_2026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement	0	4 668
011 - 60632	Fournitures de petit équipement	0	-4 668
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	4 668	0
2131 - 26	Bâtiments publics	0	4 668
TOTAL INVESTISSEMENT		4 668	4 668
TOTAL		4 668	4 668

Délibération : adoptée

6 - Convention avec le Département

Signature d'une convention de prêt de matériel (N° DE_064_2026)

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU le déroulement de la Ronde Picarde les 19 et 20 septembre 2026,

Considérant le besoin en matériel pour la sécurité et la restauration,

Le Maire de la commune d'Eaucourt-sur-Somme,

propose de signer une convention de prêt de barrières et de barnums avec le Département,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de barrières et barnums avec le Département

Délibération : adoptée

Signature d'une convention de prêt de matériel (N° DE_065_2026)

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU le déroulement de la Ronde Picarde les 19 et 20 septembre 2026,

Considérant le besoin en matériel pour la restauration,

Le Maire de la commune d'Eaucourt-sur-Somme,

propose de signer une convention de prêt de plateaux de restauration avec le Collège Ponthieu,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de plateaux de restauration avec le Collège Ponthieu

Délibération : adoptée

Questions diverses

- * Validation du plan du lotissement (N° DE_066_2026)

M le Maire rappelle la délibération DE-051-2026 relative au projet de lotissement et présente l'esquisse de Latitudes pour une division de 6 parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de retenir l'esquisse fournie par Latitudes (voir annexe)

Délibération : adoptée

* Annule et Remplace DE_048_2026 Délégations du Conseil Municipal au Maire (N° DE_067_2026)

M le Maire fait part du mail reçu en mairie relatif à la délibération DE_048_2026 , Délégations du Conseil Municipal au Maire. Le point n°8, étant dépourvu de modalités d'exercice obligatoire, il propose au Conseil Municipal de retirer ce point des délégations accordées.

L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité que Monsieur le maire est chargé pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;

8° d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 euros, fixé par décret précisant les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de sa délégation. article D2122-7-2 du CGCT

Délibération : adoptée

** Il devient urgent de faire le point sur les bénévoles de la Ronde Picarde. Mme Oliveira interroge sur la possibilité de répartir les bénéfices entre la commune et les associations participantes. Une réunion est programmée pour en discuter.*

** M Sallé demande qui est responsable de la tonte sur le chemin de sa grand-mère qui longe la parcelle du projet du lotissement (ZD 59). M le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain privé.*

** M le Maire a informé le SIA et le SIAEP du projet du lotissement.*

** M Thellier rappelle que le contrat du meunier prend fin en septembre. Il faudra en reparler lors du prochain conseil.*

** M Sannier interroge sur le flyer du CCAS relatif au colis des aînés. La décision est-elle prise? Le repas sera s'il est maintenu?*

Les élus attendent le retour de tous les coupons pour décider.

** M Moreau soulève le problème que rencontrent certains administrés pour aller vider leurs verres au container. Il faut faire preuve d'entraide entre voisins. M le Maire ajoute que le container recyclage a été temporairement retiré car défectueux. Il sera remplacé dès que possible.*

** L'agent technique en charge de la salle des fêtes et du gîte sera en congés début septembre. Il faut prévoir son remplacement. M le Maire et M Sallé se proposent de le remplacer bénévolement.*

** M et Mme Ozturk demande la réalisation d'un bateau pour accéder à leur maison nouvellement construite. M le Maire a commencé les démarches auprès du Département.*

** La propriété de M Cardon qui doit lui être restituée sera dégagée après la Ronde Picarde.*

** M Sannier demande confirmation de l'absence des manèges à la fête locale.*

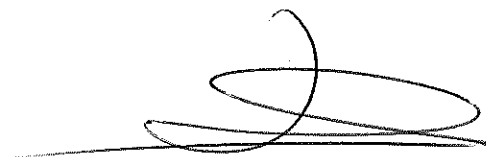
** Mme Oliveira fait le point des jeux intervillages: équipe de 12 personnes, déguisement, rendez-vous à 18h; T shirts aux couleurs d'Eaucourt. Elle encourage les élus à venir supporter l'équipe.*

FIN DE SEANCE: 19h52

Daniel SABLON
Président de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, sweeping strokes that form a unique, abstract shape.

Marjorie DESAINTPAUL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top, followed by a series of smaller, fluid strokes that trail off to the right.